

la formation des enseignants incombe clairement aux autorités provinciales. Tout en faisant partie des programmes conjoints fédéraux-provinciaux, l'initiative, dans les questions de ce genre, appartient aux provinces.

L'assistance aux provinces touchant la formation des professeurs de l'enseignement spécialisé est prévue par le programme n° 7 de l'accord relatif à la formation technique et professionnelle. Le nombre des personnes formées en vertu de ce programme a augmenté considérablement depuis 1961. Depuis 5 ans, 6,200 personnes se sont inscrites aux cours de formation des enseignants prévus par ce programme. Le gouvernement fédéral a fourni 1.6 million de dollars pour payer ces cours. Depuis 1961, on a établi de nouveaux centres de formation des professeurs de l'enseignement spécialisé ou étendu les services existants, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario. Les quatre provinces atlantiques ont élargi conjointement les services fournis par leur centre de formation des professeurs de l'enseignement technique et professionnel situé à Moncton.

L'expansion réalisée dans la formation des instituteurs, et dont on vient de faire mention, a porté en grande partie sur la formation technique et professionnelle de professeurs pour les écoles secondaires. Il est vrai que la formation des professeurs enseignant aux adultes n'a pas progressé de façon satisfaisante, et cet aspect du problème fait présentement l'objet d'une étude.

A la suite de recommandations faites par divers organismes intéressés, on a pris certaines dispositions. Cet été le ministère, en

collaboration avec l'Université Carleton, la *Northern Electric Company*, le Conseil national de recherches et d'autres organismes, élabore un projet de cours de perfectionnement à titre d'essai à l'intention des instructeurs en électronique. Le ministère prévoit aussi un cours concis de formation globale pouvant servir dans l'enseignement aux adultes.

La tâche primordiale qui s'impose à l'heure actuelle est de hausser le niveau général de la spécialisation de la main-d'œuvre grâce à la formation. Bien que la formation technique des jeunes dispensée par nos institutions scolaires contribue à cette fin, il est indispensable d'accroître le niveau de la formation des travailleurs adultes et, pour y parvenir, il convient d'augmenter le nombre de professeurs et d'améliorer la qualité de leur enseignement.

Le Conseil consultatif national de la formation technique et professionnelle a recommandé au ministre, l'automne dernier, de mettre au point un programme destiné à accroître le nombre de professeurs et d'administrateurs compétents au niveau technique et professionnel et à établir un programme de perfectionnement et de recyclage pour le personnel chargé de l'enseignement technique. Le ministère étudie actuellement cette recommandation.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter que nous avons pris bonne note des observations du député qui seront signalées à l'attention du ministère en vue d'être approfondies.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 36.)